

Annex 3

ICC-02/11-01/11-HNE-7

JUSTICE GHANÉENNE

(21 réactions)

Côte d'Ivoire - Ghana : Justin Koné Katinan libéré sous caution

24/10/2012 à 16h:16 Par Jeune Afrique



Le porte-parole de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo, le 24 octobre 2012 à Accra, au Ghana. © AFP/Stephen Kwabena Effah

Justin Koné Katinan a été libéré sous caution, mercredi 24 octobre par un tribunal d'Accra au Ghana. La justice a estimé ne pas être habilitée à statuer sur les accusations de meurtres qui pèsent sur le porte-parole de l'ex-président ivoirien Laurent Gbagbo. Son audience pour crime économiques a été reportée au 7 novembre.

La justice ghanéenne a mis ses menaces à exécution. **Justin Kone Katinan** a été libéré sous caution, mercredi 24 octobre par un tribunal d'Accra au **Ghana**. Le magistrat Ali Baba Bature a dit aux procureurs qu'ils ne pouvaient pas poursuivre le porte-parole de Laurent Gbagbo pour un meurtre qu'il est accusé d'avoir commis en **Côte d'Ivoire**. « Donnez-moi la loi selon laquelle la République du Ghana peut engager une action contre quelqu'un qui a commis un crime en dehors du Ghana », a demandé le juge aux procureurs. « Au mieux, (la Côte d'Ivoire) peut demander l'extradition de l'accusé pour le juger là-bas », a-t-il ajouté. « Accusé, vous êtes libre », a conclu le magistrat.

Lors de la dernière audience, le juge avait menacé de libérer Katinan. Le parquet ghanéen, sollicité par les autorités ivoiriennes, n'apportaient pas de preuves pour soutenir ses accusations. « On ne peut pas accuser quelqu'un de meurtre et puis mettre autant de temps et de difficultés à apporter les preuves (...) à partir du moment où vous accusez, les preuves devraient être disponibles », avait-il reproché au procureur.

Crimes économiques

Joint par Jeune Afrique, l'un des avocats de Justin Kaninan a confirmé l'information. « Mon client est soulagé, mais la bataille juridique n'est pas terminée », a déclaré maître Patrick Sogbodjor. En effet, l'ancien porte-parole de Laurent Gbagbo est toujours sous le coup d'une demande d'extradition de la Côte d'Ivoire pour crimes économiques. C'est un autre tribunal ghanéen, celui du district d'Osu (un quartier d'Accra) qui devait statuer sur cette demande mercredi, mais, le magistrat n'étant pas disponible, l'examen de la demande d'extradition a été ajourné au 7 novembre.

Justin Koné Katinan, arrêté au Ghana le 24 août pour des crimes économiques qu'il est accusé d'avoir commis dans son pays, a été libéré sous caution une première fois le 25 septembre, puis **de nouveau arrêté à la suite d'un nouveau mandat ivoirien l'accusant de meurtre.**